



Recherche en bref

Cas de surdose chez les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés

La gravité des problèmes de toxicomanie, l'usage de médicaments d'ordonnance à base d'opiacés et la durée de la peine sont des facteurs associés à la surdose chez les délinquants incarcérés.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les surdoses sont un phénomène fréquent chez les consommateurs de drogue.¹ Compte tenu des taux élevés de problèmes de drogue graves observés chez les délinquants, ces derniers pourraient courir un risque accru de surdoses entraînant ou n'entraînant pas la mort.² L'étude vise à déterminer les caractéristiques personnelles clés et à examiner les facteurs dynamiques et statiques et socioéconomiques liés aux surdoses de drogue chez les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.

Ce que nous avons fait

Des données concernant les 92 délinquants ayant vécu une surdose de drogue pendant leur incarcération, au cours de la période allant de 2011-2012 à 2013-2014, ont été colligées. Elles ont été extraites du Système de gestion des délinquants(e) (SGD) et du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT). Des renseignements sur le contexte des incidents de surdose ont été obtenus au moyen de rapports de comités d'enquête interne.

Ce que nous avons constaté

Au total, 97 incidents de surdose de drogue sont survenus pendant la période visée par l'étude au sein du groupe de délinquants (5 délinquants ont vécu chacun 2 surdoses). Les surdoses n'ayant pas entraîné la mort comptaient pour 88 % de tous les incidents de surdose, et l'administration par voie orale était la méthode de consommation la plus commune. En tant que groupe, ces délinquants présentaient des problèmes de toxicomanie importants, près de la moitié d'entre eux ayant déjà été évalués comme présentant des problèmes graves ou importants de toxicomanie.

Ces taux de prévalence sont plus élevés que chez les délinquants, en général. Lorsque les types de drogues en cause dans les incidents de surdose ont pu être déterminés, les médicaments à base d'opiacés, dont les médicaments d'ordonnance, étaient en cause dans plus

de la moitié des incidents de surdose. Aussi, les combinaisons de drogues étaient également communes, et l'usage de drogues multiples était en cause dans le quart des incidents de surdose. La durée moyenne de la peine purgée par les délinquants au moment de leur surdose était de trois ans. Dans la plupart des cas, les surdoses sont survenues après que les délinquants aient purgé près de la moitié de leur peine.

Ce que cela signifie

La gravité de la toxicomanie chez les délinquants ayant vécu une surdose est inquiétante et diffère, en moyenne, de celle des autres délinquants, en général. Elle pourrait donc constituer un facteur pour cibler les délinquants à risque accru de vivre une surdose pendant leur incarcération, plus particulièrement les délinquants évalués comme présentant des problèmes graves ou importants de toxicomanie.

Les médicaments à base d'opiacés, notamment les médicaments d'ordonnance, ont été en cause dans la plupart des incidents de surdose. Cela suggère que les cas de surdose ne se limitent pas à l'usage de drogues illicites, mais peuvent aussi résulter de l'usage de médicaments d'ordonnance licites.

La durée moyenne de la peine purgée au moment où les incidents de surdose sont survenus suggère qu'une diminution graduelle de la tolérance physiologique à la drogue au cours des premières années d'incarcération peut avoir contribué à l'expérience de surdoses ayant entraîné et n'ayant pas entraîné la mort.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et recherche en un coup d'œil.

Préparé par : Chelsee De Moor et John R. Weekes

¹ Coffin, P.O., Tracy, M., Bucciarelli, A., Ompad, D., Vlahov, D., et S. Galea (2007). « Identifying injection drug users at risk of non-fatal overdose ». *Academic Emergency Medicine*, 14, 616-623. doi:10.1197/j.aem.2007.04.005

² Weekes, J. R., Thomas, G., et G. Graves (2004). FAQ sur les toxicomanes dans les établissements de correction. Ottawa, Division de la recherche et des politiques, Centre canadien de lutte contre les toxicomanies.